

Section du Pas-de-Calais

DECLARATION LIMINAIRE CDAS DU 21 JUIN 2022

Mme la Présidente,

En France, la question du pouvoir d'achat est devenue centrale pour une majorité de la population.

L'inflation galopante qui pourrait atteindre un taux de plus de 5 % en 2022 selon la Banque de France, met en difficulté de très nombreuses et nombreux salarié.es, retraité.es, précaires et jeunes de ce pays.

Ce ne sont pas les miettes données par le gouvernement, comme les chèques énergies, l'indemnité inflation, l'augmentation de 0,9% du SMIC ou les quelques mesurottes pour les fonctionnaires, qui vont résoudre les problèmes rencontrés par une grande part de la population.

Le 14 Mars, le gouvernement a annoncé le dégel du point d'indice au début de l'été. Cette promesse électorale non chiffrée apparaît bien floue et n'engage pas à grand chose. Au lendemain de l'élection présidentielle, M. Macron précisait que le dégel du point d'indice devait s'accompagner de mesures plus générales pour une révision des grilles indiciaires. La revalorisation d'abord annoncée pour juillet semble s'éloigner. Le 6 juin, Stanislas Guérini, Ministre de la fonction publique, annonçait « *La revalorisation du point d'indice, c'est un geste de reconnaissance du travail, évidemment et également de reconnaissance des difficultés avec le retour de l'inflation. On a cette situation inédite.* ». Pour nous le dégel du point d'indice est effectivement un geste de reconnaissance des difficultés liées à l'inflation, et de reconnaissance du travail fourni par les fonctionnaires. Mais c'est avant tout une nécessité au regard des 20 dernières années où le pouvoir d'achat des fonctionnaires a été fortement mis à mal.

Le quinquennat a été particulièrement violent et calamiteux pour la Fonction publique en général, et pour Bercy en particulier, ministère qui a largement payé le « quoi qu'il en coûte ». Menée de front avec celles contre les missions et les emplois, une attaque brutale est portée contre le fonctionnement et les fondements de l'Action sociale. Alors que l'Action sociale est l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels du MEFR, le Secrétariat général continue de détricoter et de détruire le réseau, et les prestations malgré l'opposition des représentants.es du personnel.

En matière d'Action sociale ministérielle, le bilan de ces 5 dernières années est catastrophique, avec un recul de celle-ci à tous les niveaux et le futur n'apparaît pas meilleur avec notamment :

- Création d'une véritable usine à gaz par la mise en place d'une fédération faïtière pour la gouvernance des opérateurs ;
- La forte diminution des budgets ;
- La destruction du réseau de proximité des délégations de l'Action sociale ;
- La vente des résidences EPAF et la fin programmée des activités de vacances-loisirs ;
- Le déclin programmé des activités de vacances-loisirs ;
- l'abandon des personnels basculés dans l'interministérialité ;
- un recours systématisé à des consultants extérieurs au détriment des compétences internes et des deniers de l'Action sociale ;
- etc.

Sous le prétexte de coller aux désirs et besoins des agentes et des agents sous le biais de questionnaires ou d'enquêtes orientés, le ministère se désengage en termes de moyens humains via la régionalisation du réseau des délégations et recherche toutes les économies possibles en personnels.

Alors que Bercy entend éloigner le plus possible l'Action sociale des personnels, **Solidaires Finances**

continuera à défendre une Action sociale de qualité pour toutes et tous, au plus proche des personnels et de leurs besoins.

La déléguée du Pas-de-Calais doit actuellement faire face aux charges et missions de la délégation de l'action sociale sans bénéficier du soutien d'assistant·tes de délégation. Lors du dernier CDAS, les représentant·es du personnel ont émis un vœu intersyndical pour un recrutement d'un·e assistant·e de délégation, sans obtenir gain de cause.

Le manque d'effectif de la délégation de l'action sociale a des conséquences sur le dialogue social puisqu'en 2021 nous n'avons pu nous réunir que deux fois alors que le règlement intérieur du CDAS prévoit au moins trois réunions, et pour cette instance, nous recevons les documents 4 jours avant notre réunion nous privant ainsi d'un temps précieux pour sa préparation.

La réforme annoncée de l'organisation de l'action sociale nous est présentée comme la solution idéale.

Ce discours nous a déjà été servi pour la promotion du NRP et nous ne sommes toujours pas dupes.

Il va falloir régionaliser et professionnaliser, mais ne vous inquiétez pas, nous maintenons une action sociale de proximité !

L'action sociale doit être une priorité et doit permettre à toutes et à tous de trouver du soutien et de la disponibilité à proximité.

L'action sociale doit apporter à toutes et à tous des possibilités d'accéder à des loisirs en proposant des vacances à moindre coût en permettant aux plus fragiles d'y accéder.

L'action sociale ne doit pas souffrir d'une politique d'économies budgétaires et ne doit pas être sacrifiée.

Solidaires Finances se bat et continuera à se battre pour défendre ces principes et ne cautionnera pas les réformes qui contribueront à l'éloigner davantage des besoins des agent·es.

Les membres de SOLIDAIRES FINANCES

*Delphine FACON, titulaire
Sandrine BUQUET suppléante
Catherine VERDAUX, experte*

